



LA FIDUCIE FAMILIALE RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES

Pour vous aider à réduire le fardeau fiscal de votre famille

Gestion de patrimoine professionnelle depuis 1901



RBC
Dominion
valeurs mobilières





À qui s'adresse la Fiducie familiale RBC DVM ?

La Fiducie familiale RBC DVM, une solution appropriée si vous :

- avez des enfants ou petits-enfants qui n'ont pas ou peu de revenus ;
- souhaitez réduire le fardeau fiscal global de votre famille au moyen de stratégies de fractionnement du revenu reconnues par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ;
- possédez un capital excédentaire que vous désirez mettre à l'abri de votre taux d'imposition personnel élevé ;
- voulez avoir accès au capital que vous placez dans la fiducie ;
- aimeriez aider vos enfants ou petits-enfants à régler des dépenses telles que les frais de scolarité d'une école privée et les coûts liés à l'enseignement postsecondaire et aux activités parascolaires.



Pour vous aider à aider vos enfants

Vouloir donner aux enfants toutes les chances de réaliser leur plein potentiel est un objectif que partagent tous les parents et grands-parents. Qu'il s'agisse de veiller à ce qu'ils reçoivent un enseignement de qualité ou de les encourager à poursuivre leurs intérêts artistiques ou athlétiques, nous souhaitons tous ce qu'il y a de mieux pour nos enfants.

Or, établir une Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières est un excellent moyen d'assurer de donner à vos enfants les meilleures chances de réaliser leur potentiel. Au moyen d'une fiducie familiale, vous pouvez transmettre des fonds à vos enfants, tout en réduisant le fardeau fiscal global de votre famille.

POUR RÉDUIRE LE FARDEAU FISCAL DE VOTRE FAMILLE

Une fiducie familiale bien structurée permet de réduire l'impôt global de votre famille parce que le revenu de placement (intérêts, dividendes et/ou gains en capital) qui y est gagné est imposé entre les mains de votre enfant ou petit-enfant. Au Canada, tout enfant ou petit-enfant qui n'a pas d'autre revenu peut recevoir chaque année jusqu'à un certain montant de revenu de placement libre d'impôt, et ce, sous réserve des règles d'attribution du revenu. Pour profiter de cette occasion de réduction de l'impôt annuel sans perdre l'accès au capital, vous pouvez établir une Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières.

Si vous avez un enfant ou petit-enfant à faible revenu, l'établissement d'une fiducie familiale comporte pour vous trois avantages importants :

1. Si l'enfant ou le petit-enfant n'a aucun autre revenu, il peut recevoir par l'intermédiaire de la fiducie jusqu'à un certain montant de revenu de placement libre d'impôt chaque année, en raison de son exemption personnelle de base.
2. Parce que vous prêtez de l'argent à la fiducie familiale, vous avez toujours accès au capital prêté.
3. Le revenu de placement gagné dans la fiducie peut alors être utilisé pour payer des dépenses qui profitent directement à l'enfant ou au petit-enfant telles que frais de scolarité d'une école privée, coûts liés à l'enseignement postsecondaire, leçons et camps.

COMMENT LE FRACTIONNEMENT DU REVENU VOUS AIDE À DIMINUER L'IMPÔT

Il y a deux raisons pour lesquelles le fractionnement du revenu peut vous aider à réduire votre fardeau fiscal familial :

1. Le régime fiscal canadien repose sur des taux d'imposition progressifs. Fondamentalement, un régime à taux d'imposition progressif signifie que plus votre revenu imposable est élevé, plus votre taux d'imposition est élevé.
2. Tout personne qui réside au Canada a un montant personnel d'exemption de base (il varie selon la province). Cela signifie qu'un membre de la famille (peu importe son âge) qui n'a pas d'autres revenus peut recevoir chaque année les montants suivants libres d'impôt, et ce, sous réserve des règles d'attribution du revenu :

- Revenus d'intérêts libres d'impôt jusqu'à concurrence du montant d'exemption personnel de base ;
- Gains en capital libres d'impôt jusqu'à concurrence de deux fois le montant d'exemption personnel de base, puisque seulement 50 % des gains en capital sont imposables ; ou
- Des montants encore plus élevés en dividendes de sociétés ouvertes canadiennes libres d'impôt en raison du crédit d'impôt pour dividendes.

Ces deux facteurs signifient donc que si vous avez un revenu élevé, et que vous pouvez transférer une partie de ce revenu à des membres de votre famille ayant un faible revenu, votre famille pourra réaliser chaque année d'importantes économies d'impôt (sous réserve des règles d'attribution du revenu).

L'un des moyens de profiter de cette occasion de réduction de l'impôt annuel est d'établir une Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières.

Choisir l'option qui vous convient

Pour répondre aux besoins particuliers de votre famille, nous offrons trois types de fiducie à RBC Dominion valeurs mobilières :

1. Fiducie formelle RBC Dominion valeurs mobilières
2. Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières – Discretionnaire
3. Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières – 40 ans

La principale différence entre la fiducie formelle et les deux types de fiducie familiale est que les versements dans la fiducie formelle sont considérés comme des dons irrévocables, sur lesquels l'enfant aura des droits une fois rendu à l'âge de la majorité. Dans les deux types de fiducie familiale, comme vous consentez un prêt à la fiducie (avec ou sans intérêt), vous conservez toujours votre accès au capital prêté. Il vous sera donc peut-être plus aisé de prêter des montants considérables à une fiducie familiale, puisqu'en plus d'obtenir des revenus de placement à l'abri de l'impôt, vous saurez qu'en tout temps vous pourrez reprendre le capital prêté.

Deux éléments permettent de déterminer quel type de fiducie familiale convient le mieux à votre situation, soit le moment où vous souhaitez que les bénéficiaires de la fiducie aient accès aux revenus de placement accumulés dans la fiducie, afin qu'ils les utilisent comme bon leur semble, et le nombre de bénéficiaires que vous souhaitez par fiducie. Les deux types de fiducie familiale sont identiques en tous points, sauf pour deux différences clé :

	Fiducie familiale – Discretionnaire	Fiducie familiale – 40 ans
Nombre maximal de bénéficiaires par fiducie	Multiple	Un
Accès des bénéficiaires aux revenus de placement accumulés	Immédiatement	Si les revenus sont gagnés avant ses 21 ans, alors l'accès pourrait débuter aussi tard qu'à ses 40 ans et s'ils sont générés après ses 21 ans, alors immédiatement

Options de prêt et règles d'attribution

Vous pouvez prêter des fonds à la Fiducie familiale soit sans intérêt ou bien au taux d'intérêt prescrit par l'ARC. Si les fonds lui sont prêtés sans intérêt, le revenu d'intérêts et de dividendes gagné à l'intérieur de la fiducie est imposable pour vous, mais les gains en capital peuvent être imposés dans les mains des bénéficiaires. Si les fonds sont prêtés à la fiducie au taux d'intérêt prescrit par l'ARC, alors tout revenu de placement (intérêts, dividendes et gains en capital) qui y est gagné est imposé dans les mains des bénéficiaires tant que la fiducie vous verse les intérêts sur le prêt chaque année.

La meilleure option de prêt pour vous dépend du taux d'intérêt prescrit par l'ARC actuel, de votre degré de tolérance au risque et des objectifs de votre Fiducie familiale.

Utiliser une fiducie pour payer les dépenses des enfants

La Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières est une fiducie entre vifs. Aux fins de l'impôt, cela signifie que tout revenu de placement gagné dans la fiducie, et qui n'est pas payé ou payable à un bénéficiaire, sera imposé à l'intérieur de la fiducie au taux d'imposition marginal le plus élevé ; il n'y a donc plus de fractionnement du revenu.

Toutefois, tout revenu de placement versé au bénéficiaire ou qui devra lui être versé est imposé dans ses mains, sous réserve des règles d'attribution du revenu. En plus, l'ARC accepte que tout revenu de placement soit imposé dans les mains du bénéficiaire, même si le fiduciaire utilise le revenu de la fiducie pour payer directement les dépenses d'un enfant.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Il n'existe pas de liste officielle des dépenses admissibles à titre de dépenses bénéficiant directement à l'enfant. Toutefois, selon l'ARC, « les dépenses effectuées au profit de l'enfant » comprennent les sommes consacrées au soutien, à l'entretien, à la garde, à l'éducation, aux loisirs et au développement de l'enfant, incluant les besoins de base. Si vous utilisez le revenu de la fiducie pour payer ce type de dépenses pour l'enfant, il est important de les documenter adéquatement et de conserver les reçus.

Voici quelques exemples de dépenses pouvant être considérées comme bénéficiant directement à l'enfant :

- Frais d'école privée
- Leçons
- Camps
- Équipement sportif
- Cadeaux

Si vous prévoyez utiliser le revenu de la fiducie pour payer les dépenses d'un bénéficiaire, les dépenses doivent véritablement profiter au bénéficiaire. Les paiements au profit d'une autre personne et les revenus consacrés aux dépenses ordinaires de la famille compromettront les avantages offerts par le fractionnement du revenu.

Assurez-vous de consulter votre conseiller fiscal ou juridique avant d'utiliser le revenu de la fiducie pour payer les dépenses d'un enfant.

Nous recommandons que vous passiez en revue tous les documents sur la fiducie et les prêts avec vos conseillers juridiques et fiscaux avant d'établir une Fiducie familiale RBC DVM. Nous recommandons également au fiduciaire de discuter avec leurs conseillers juridiques et fiscaux des responsabilités d'un fiduciaire et des exigences en matière de tenue de livres.

*Aidez vos enfants à atteindre leurs buts avec une Fiducie familiale
RBC Dominion valeurs mobilières*

**Si vous cherchez un moyen d'aider vos enfants, tout en profitant d'avantages fiscaux importants,
la Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières pourrait être votre meilleur choix.
Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.**

Pour plus de renseignements au sujet de la
Fiducie familiale RBC Dominion valeurs mobilières,
veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.

